



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2024
SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil
5. Election d'un scrutateur suppléant
6. Nomination de trois membres à la commission PECC
7. Nomination d'un délégué à l'ARPEJE
8. Nomination d'un délégué suppléant au SDIS
9. Communication du bureau
10. Préavis municipal N° 2024/15 – Adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales
11. Préavis municipal N° 2024/14 – Budget de fonctionnement de l'année 2025
12. Préavis municipal N° 2024/16 – Demande de crédit de CHF 470'000.—TTC pour le remplacement du pont de la Petite Glâne au lieu-dit Marais Delé
13. Préavis municipal N° 2024/17 – Demande de crédit de CHF 130'000.—pour l'achat de 2 véhicules répondant aux besoins de la commune pour le service de voirie
14. Communications municipales
15. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales
16. Interpellations – postulats – motions
17. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.30, **le Président M. Julien Schwab**, ouvre la séance. Les Conseillers-ères ont été convoqués-es selon les règles statutaires. Il salue la présence de Mme Kottelat du Journal La Broye, ainsi que deux auditeurs libres qui assistent à la séance. Il rappelle que la séance est enregistrée, et demande que les intervenants mentionnent leur nom et prénom avant la prise de parole.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Mélanie Christinat, Karin Hügli, Joëlle Roch, Sabine Thierrin, Catherine Lüscher et de MM. Florian Aeby, Alexandre Bardet, Claude Besson, Arnaud Guignard, Philippe Loup, Raphaël Vincent et Ulrich Weyermann. Non excusé M. François Maeder.

36 personnes présentes. Le quorum est atteint.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis en même temps que la convocation. **Le Président** demande si cet ordre du jour suscite des remarques. Ce n'est pas le cas et il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de le faire par un levé de main. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Le Président informe les membres du Conseil qu'aucune remarque n'a été adressée au bureau. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il passe donc au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal sont priés de le manifester par un levé de main. **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil

Le Président rappelle que lors du dernier Conseil communal M. Emile Spahr a remis sa démission au Conseil communal pour cause de déménagement hors de la Commune. Selon la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, la vacance de siège d'un membre du Conseil communal, dans le système d'élections à la proportionnelle est réglée de la sorte : est élu le premier suppléant de la liste du groupe du démissionnaire qui accepte son élection. En l'occurrence, il s'agit de Madame Isabel Streit domiciliée à Bellerive. Pour entrer pleinement en fonction, elle doit être assermentée. Par conséquent, le Président prie Mme Streit de s'avancer devant l'assemblée, et il demande également à l'assemblée de se lever. **Le Président** lit le texte du serment et Mme Streit le promet.

Dès maintenant, l'assemblée du Conseil communal est constituée de 37 personnes ce soir.

5. Election d'un scrutateur suppléant

Suite au départ de M. Emile Spahr, qui avait la fonction de scrutateur suppléant, et selon le principe habituel de la représentation équilibrée des groupes politiques, un nouveau scrutateur suppléant doit être nommé pour le PLR. **Le Président** passe la parole à M. Tombez Christophe, représentant du PLR, qui propose Mme Frédérique Miazza pour ce poste. **M. Julien Schwab** demande s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Par conséquent, Mme Frédérique Miazza est élue tacitement scrutatrice suppléante avec les félicitations de l'assemblée.

6. Nomination de trois membres à la commission PECC

Le Président rappelle que ce point avait été retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil de septembre 2024, la majorité des membres du Conseil ne désirant pas le traiter dans l'enchaînement de la présentation du projet PECC par la Municipalité. Il rappelle également

que selon le principe de la représentation des groupes politiques, deux membres de l'Entente et un membre du PLR doivent être nommés. Il passe la parole aux représentants des partis pour présenter leurs candidats.

M. Antoine Savary propose MM. Florian Aeby et Jean-Claude Vioget pour le groupe de l'Entente.

M. Christophe Tombez propose M. Damien Waeber pour le groupe PLR.

Il n'y a pas d'autres candidatures, par conséquent MM. Aeby, Vioget et Waeber sont nommés tacitement membres de la Commission, avec les félicitations de l'assemblée.

7. Nomination d'un délégué à l'ARPEJE

Le Président informe l'assemblée que le Président du Conseil intercommunal de l'ARPEJE, M. Samuel Apothéloz, a informé le bureau que la commune de Vully-les-Lacs, tout comme celle d'Avenches, avait droit à un délégué supplémentaire au sein du Conseil intercommunal, ceci en se basant sur les statuts de l'ARPEJE qui définissent ce nombre en fonction de la population. C'est pour cela que Vully-les-Lacs passe de 7 à 8 délégués.

M. Julien Schwab, président, a pris préalablement contact avec les deux chefs des groupes politiques pour en discuter, et il en est ressorti que, vu que l'Entente avait fait part de l'intérêt d'un de ses membres motivés pour cette fonction, le groupe PLR ne présenterait pas de candidat.

M. David Loup, représentant de l'Entente, propose M. Antoine Savary à ce poste. Il n'y a pas d'autres candidatures. M. Savary est élu tacitement délégué à l'ARPEJE, avec les félicitations de l'assemblée.

8. Nomination d'un délégué suppléant au SDIS

Toujours suite à la démission de M. Emile Spahr, qui était délégué suppléant au SDIS, **le Président** informe le Conseil qu'il doit être remplacé, en principe, par un membre du PLR. Il passe la parole à M. Christophe Tombez, qui propose M. Dylan Loup au poste de délégué suppléant du SDIS. Aucune autre candidature n'ayant été faite, M. Dylan Loup est élu tacitement, avec les félicitations de l'assemblée.

9. Communications du bureau

- Votations fédérales du 24 novembre 2024 : **Le Président** projette à l'écran les résultats pour la Suisse, le canton de Vaud et notre commune, ainsi que les taux de participation. Ce qui peut être relevé, c'est que notre commune a voté à l'opposé du canton sur les quatre objets, et sur trois objets à l'opposé des résultats nationaux. Le taux de participation de notre commune a été inférieur à celui du canton et du pays. Le dépouillement s'est très bien déroulé, ceci grâce à l'efficacité des six personnes présentes qui ont traité 1201 bulletins rentrés.

- Rappel pour les vacances. **Le Président** rappelle que les délégués dans nos associations peuvent également recevoir des vacances. Pour les personnes qui ne l'auraient pas encore fait, il les prie d'envoyer à la secrétaire leurs heures de représentations dans ces associations intercommunales.
- Les dates des prochaines séances du Conseil sont prévues pour les 14 mars, 13 mai, 24 juin, 23 septembre et 9 décembre 2025. Selon l'avancée du dossier, une date supplémentaire pourrait être prévue pour une séance extraordinaire, en lien avec le traitement du PACom.
- **Le Président** donne quelques détails supplémentaires concernant la prochaine séance du Conseil, qui se déroulera le 14 mars 2025, dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Le programme s'affine et ce qu'il peut déjà dire c'est qu'il y aura un départ en car prévu depuis l'école de Salavaux, à 13h.00. Une visite du Château, ainsi que du Parlement vaudois est prévue. L'organisation de la visite est orchestrée par notre député régional, M. Thierry Schneiter en ce qui concerne le Parlement, et par l'ancien Chancelier du canton de Vaud pour la visite du Château. La séance du Conseil communal débutera à 17h.00, séance pour laquelle nous pourrons utiliser l'entier des infrastructures modernes du Parlement, c'est-à-dire, que les votes ne se feront pas à main levée, mais de manière électronique. Cette séance sera diffusée en direct sur Internet. Une information sera faite probablement dans la communication officielle sur les feuilles jaunes, afin d'inviter la population à suivre les débats. A la fin de cette séance, il y aura un repas à la buvette du Parlement. Le retour en car est prévu autour des 23h. La convocation parviendra en février, avec les détails.
- **Le Président** informe le Conseil qu'il a participé dans ses tâches de représentation, lors du deuxième semestre 2024, à la Fête nationale du 1^{er} août, et à la réception des nouveaux habitants organisée par la Municipalité le 8 novembre 2024 à Salavaux, lors de laquelle une cinquantaine de nouveaux habitants sont venus. Cette soirée a également accueilli les Sociétés locales, qui avaient été conviées afin de présenter leur société aux nouveaux venus.
La semaine prochaine, le Président a une séance avec la nouvelle Préfète pour la Broye – Vully, en la personne de Mme Freiss, qui souhaite le rencontrer lors de sa visite annuelle de la commune.

10. Préavis municipal N° 2024/15 – Adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales

Le Président demande si la Municipalité désire faire un commentaire supplémentaire. Ce n'est pas le cas. Il passe donc la parole au rapporteur de la commission ad hoc chargée d'examiner ce dossier.

M. Christian Kolly donne lecture de la conclusion de la commission ad hoc, qui stipule :

« Conclusion »

La commission propose un amendement qui demande la modification du subside proposé par la Municipalité de CHF 300 par enfant et par année scolaire à CHF 400 et ainsi d'adapter la somme nécessaire au budget en conséquence.

En conclusion, elle propose au Conseil d'accepter ce règlement avec l'amendement mentionné ci-dessus, concernant le subventionnement des études musicales. De plus, elle prie la Municipalité d'être attentive aux besoins des écoles de musique régionales. Enfin, la commission recommande une réévaluation du montant attribué au début de chaque législature en lien avec les coûts de la vie. »

Le Président remercie la commission ad hoc pour son travail. Cette dernière propose un amendement avec une subvention annuelle de CHF 400.-- au lieu de CHF 300.--. Il rappelle la procédure. Il sera donc voté en premier lieu sur l'amendement, et ensuite sur le préavis amendé ou non.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, indique que la Municipalité n'a pas de commentaire à faire sur cet amendement, mais que la Municipalité soutient leur première proposition prévue dans le préavis municipal de CHF 300.--.

Le Président ouvre la discussion : personne ne demande la parole.

Il passe au vote :

1. De l'amendement proposé par la Commission ad hoc c'est-à-dire une modification de l'article 4 du règlement où il est noté actuellement CHF 300.--. La Commission propose le montant de CHF 400.--. Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement, à savoir le montant de subside porté à CHF 400.-- par enfant et par année scolaire, sont priés de le faire par un levé de main. Avis contraires : 4, - Abstentions : 3, - Pour : 29.

L'amendement est accepté à la majorité.

Il passe maintenant au vote sur le fond :

2. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/15, amendé, sont priés de le manifester par un levé de main. Avis contraires : 3, - Abstentions : 2, - Pour 31. **Le préavis municipal 2024/15 amendé est accepté à la majorité.**

11. Préavis municipal 2024/14 – Budget de fonctionnement de l'année 2025

Le Président demande à la Municipalité si celle-ci veut apporter un complément d'information.

M. François Haenni propose, au nom de la Municipalité, un amendement au budget qui a été transmis fin octobre, dans lequel une erreur a été faite dans le budget de fonctionnement, mais pas dans le préavis municipal. En fait, ils ont mis un montant de CHF 19'000.—pour la réfection du four de Constantine, mais il s'agit du four de Chabrey. C'est pour corriger cette faute de lieu que cet amendement a été proposé. Ces CHF 19'000.—restent au niveau des bâtiments, car cela n'a aucune conséquence sur le résultat qui a été proposé.

Le Président remercie la Municipalité pour cette proposition de correction. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Damian Fioretta, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« *Conclusion :*

Après étude du budget 2025, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis 2025/14 tel que présenté. »

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail et ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement 2025.

M. Jean-Michel Loup a une question concernant l'Office du tourisme : Avec la modification qui est proposée pour la gestion de l'office du tourisme, est-ce que le rôle de cet office changera ? Est-ce qu'il y aura d'autres attributions ?

M. François Haenni, municipal, répond que c'est une information qui aurait été portée dans les divers, mais il donne volontiers une explication. Cela n'a aucune incidence dans le budget de fonctionnement, c'est-à-dire que, finalement, tant les revenus que les charges qu'ils avaient en 2024, vont se retrouver sur 2025. Par contre, la Municipalité a décidé d'opérer une réorganisation du tourisme et de s'allier des compétences plus professionnelles dans le domaine et plus liées à des réseaux. Une convention de prestation de services va être signée avec un office du tourisme régional, qui va les accompagner et dynamiser l'image du tourisme, et aussi apporter de nouvelles idées, et probablement, développer des produits. C'est quelque chose qui a été décidé par la Municipalité, qui a été mentionné dans le budget, et qui aura lieu aux alentours de fin janvier/mi-février.

M. Jean-Michel Loup demande si le poste et le collaborateur actuel de l'office du tourisme seront maintenu ?

M. François Haenni, municipal, répond que non.

M. René Fluri : La Municipalité augmente dans le budget, par prudence, l'impôt sur les personnes physiques de 2%, ce qui veut dire 2 points de nos impôts personnels. Vu le bon fonctionnement financier de notre commune et les revenus qui ont augmenté de 2 millions entre les comptes 2023 et le budget 2024, sans augmentation d'impôts, cette augmentation n'est pas encore urgente, sans connaître le résultat de 2024. De ce fait, il propose de réduire le montant prévu pour cette augmentation et de compenser ce même montant, en réduisant l'amortissement supplémentaire du patrimoine administratif budgété à CHF 674'000.--.

Le Président demande à M. Fluri d'expliquer plus précisément sa proposition.

M. René Fluri propose de réduire le montant qui était prévu pour cette augmentation de revenus d'impôts dans le budget, et de réduire en parallèle l'amortissement extraordinaire de CHF 674'000.--. Au fond, le budget resterait la même chose, mais sur un montant réduit.

Le Président fait la remarque suivante : le taux d'imposition a déjà été fixé pour 2025, la Municipalité a estimé une légère augmentation des recettes fiscales. Il ne comprend pas bien la proposition.

M. René Fluri dit que la Municipalité a mis dans le budget 2 % d'augmentation sans qu'on ait voté sur une augmentation.

M. François Haenni, municipal, répond que la Municipalité n'a pas déguisé une hausse du taux d'impôt, il n'y a pas d'augmentation. Le Conseil avait validé un taux d'imposition stable sur deux ans, et finalement, les impôts sur les personnes physiques, les impôts sur les personnes morales, sont toujours faits selon les informations qu'ils reçoivent du canton, par rapport aux taxations définitives qui sont rentrées. La croissance sur l'imposition des personnes physiques suit la même courbe que la croissance démographique, et il n'y a pas d'artifice qui a été fait à ce niveau-là. Il dit que nous avons de la chance d'avoir une commune avec des citoyens qui sont de bons contribuables. Toutes les analyses qui ont été faites sur ces dernières années démontrent qu'on a une progression qui est naturelle. Maintenant, par rapport aux amortissements qui ont été faits, et vu que c'était également l'idée de recorriger à ce niveau-là, les amortissements sont vraiment faits par rapport à nos actifs, selon un plan d'amortissement qui est aussi stable. La Commission des finances a mentionné d'ailleurs dans son rapport qu'elle constatait que nous augmentions d'environ 2 millions nos charges. En très grande partie, ce sont des charges qui sont liées à des amortissements, et notamment il y a la particularité, sur 2025, qu'il y ait un amortissement extraordinaire par rapport au réservoir du Charmontel, de l'ordre de 2,2 millions qui provient en grande partie des fonds de réserve.

En 2026, il y aura probablement la même situation, avec la fin de la construction de la halle double et l'UAP, situation où on aura aussi des amortissements extraordinaires en prenant nos fonds de réserve, mais il invite le Conseil à ne pas les baisser, car c'est vraiment un plan qui est stable. Il a toujours été dit qu'on allait utiliser au maximum les fonds de réserve, parce que ce sont des provisions qui ont été créées, et ça permet aussi à notre commune de sortir un budget qui est plus ou moins équilibré à CHF 55'000.—, quand bien même il a été lancé des amortissements de plus de 9 millions dans le réservoir. Finalement, ils arrivent à gérer ces amortissements, et si on regarde sur 2026 on devrait vraisemblablement avoir une augmentation de l'amortissement d'à peu près CHF 500'000.--. Mais après, on va de nouveau rebaisser, car on aura sorti ces fonds de réserve. Il y a vraiment une stratégie qui est suivie, qui est planifiée. Il pense qu'il faut qu'on diminue ces fonds de réserve. Il a souvent parlé de MCH2, cet acronyme un peu particulier, mais qui est simplement des restrictions sur une certaine autonomie par rapport à des amortissements, des réévaluations. Sur les recettes fiscales il n'a pas du tout été fait d'augmentation qui serait injustifiée par rapport à une croissance naturelle de la population. Simplement, d'une année à l'autre, il ne faut pas oublier que, si on regarde les dernières années, il y a eu Covid, il y eu beaucoup de choses, il y a eu des rattrapages fiscaux, et il y a eu des réévaluations assez importantes. Il n'y a pas si longtemps que cela, on était de l'ordre de 5,5 millions pour les personnes physiques. L'année passée on a dépassé le budget, et honnêtement on suit vraiment la ligne. Il peut y avoir des petites corrections d'une année à l'autre, mais si on regarde la moyenne sur les cinq dernières années, on ne s'écarte pas énormément du budget.

René Fluri fait remarquer que ce n'était pas par rapport à ces amortissements qu'il a fait son commentaire. Finalement, c'était la phrase de la Municipalité « par mesure de prudence, une évolution de 2% a été appliquée à l'impôt sur les personnes physiques ». Il a compris par cela que la Municipalité avait prévu un montant de budget par rapport à une augmentation d'impôt, mais en disant après, à la limite, quand on vote le taux d'impôt, que c'était déjà prévu dans le budget. C'est simplement cela qu'il voulait savoir, que ce n'était pas le cas.

M. François Haenni, municipal, précise que le point d'impôt était inchangé, et ils n'ont pas prévu de l'augmenter, en tout cas pas pour les prochains temps. Après, à la nouvelle législature, il y aura peut-être de nouvelles discussions.

Le Président demande à M. René Fluri s'il retire sa proposition. Ce dernier répond qu'il la retire.

M. Julien Schwab, président, demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur le budget 2025. Ce n'est pas le cas, il passe au vote :

En premier lieu sur l'amendement de la Municipalité, c'est-à-dire de faire un transfert, suite à une erreur d'imputation, de CHF 19'000.—du compte 35-34, qui concerne le four de Constantine, au compte 35-25, qui concerne le four de Chabrey. Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement de la Municipalité sont priés de le faire par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **l'amendement de la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

Il passe ensuite au vote sur le fond, soit le budget amendé. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/14 amendé, sont priés de le faire par un levé de main. Aucune abstention, ni avis contraire, **le préavis municipal 2024/14 amendé est accepté à l'unanimité.**

12. Préavis municipal N° 2024/16 – Demande de crédit de CHF 470'000.—TTC pour le remplacement du pont de la Petite Glâne au lieu-dit Marais Delé

Le Président demande si la Municipalité a un complément d'information à apporter. Ce n'est pas le cas.

M. Yves Amiet lit la conclusion du rapport de la commission ad hoc, qui stipule :

« En conclusion : d'un point de vue technique, il s'agit d'une réelle opportunité de mettre à jour une infrastructure vieillissante pour qu'elle réponde aux besoins actuels et futurs pour la commune et ses utilisateurs. »

Aussi la commission invite le conseil à :

- *Autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour le remplacement du pont de la Petite Glâne*
- *Autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet. »*

Le Président passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Mme Anne Jobin donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« Conclusion »

En conclusion, la Commission des Finances soutient le préavis municipal n° 2024/16 concernant le remplacement du pont de la Petite Glâne et recommande donc au Conseil communal :

1. **D'autoriser la Municipalité** à procéder aux travaux pour le remplacement du pont de la Petite Glâne.
2. **De lui accorder**, à cet effet, un crédit de **CHF 470'000.—TTC.**

3. *De financer cet investissement par la trésorerie courante.* »

Le Président remercie les commissions pour leur travail et leurs rapports. Il ouvre la discussion à ce sujet. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal N° 2024/16 tel que présenté sont priés de le faire par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **le préavis municipal N° 2024/16 – Demande de crédit de CHF 470'000.—TTC pour le remplacement du pont de la Petite Glâne au lieu-dit Marais Delé est accepté à l'unanimité.**

13. Préavis municipal N° 2024/17 – Demande de crédit de CHF 130'000.—pour l'achat de 2 véhicules répondant aux besoins de la commune pour le service de voirie

Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, **M. Damian Fioretta**, pour la lecture de la conclusion de leur rapport qui stipule :

« En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/17 et recommande donc au Conseil communal :

- *D'autoriser la Municipalité à commander deux véhicules qui seront utilisés par le service de voirie.*
- *De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 130'000.—*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son rapport, et ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal N° 2024/17 tel que présenté sont priés de le faire par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **le préavis municipal N° 2024/17 – Demande de crédit de CHF 130'000.—pour l'achat de 2 véhicules répondant aux besoins de la commune pour le service de voirie est accepté à l'unanimité.**

14. Communications municipales

Le Président passe la parole à :

M. Julien Bessard, municipal, qui donne quelques informations sur les activités de ces derniers mois, dans le dicastère des bâtiments.

Nous pouvons à nouveau entendre sonner les cloches à Montmagny et à Villars-le-Grand, les réparations ont eu lieu.

Concernant la villa de Constantine, il y avait des locataires jusqu'à fin octobre. Il s'agissait d'une famille qui a construit une villa dans la commune, et qui avait loué la villa de Constantine durant une année. Maintenant qu'ils sont partis, cela a permis de faire une expertise sur le CECB+

qu'ils ont reçu dernièrement, avec différentes variantes proposées. Une entreprise de la région a été mandatée pour nous présenter un projet, avec des plans et une estimation sommaire des coûts pour chaque poste. Quand cela sera fait, la Municipalité pourra présenter au Conseil ses intentions, et donner une direction. Le Conseil pourra ainsi se prononcer, à savoir, s'il va suivre la Municipalité ou non. Si cela devait être négatif, ils referont une proposition. L'idée c'est de ne pas investir beaucoup sur cette villa, et ils ne vont pas demander des devis à toutes les entreprises et faire un cahier des charges pour remplir les appels d'offre, mais ils présenteront une fourchette de prix et il faudra valider le projet présenté.

Concernant le Château d'eau à Montmagny, il s'agit de rénover les garde-corps des escaliers, ainsi que la barrière de la couronne. Des soumissions avaient été demandées par Mme Marie-Pierre Vincent à l'époque, avec une proposition pour faire les travaux de mettre un échafaudage, et une autre proposition qui était de travailler avec une entreprise qui travaille avec l'encordage. Il s'est rapproché de ces entreprises afin de voir quelles sont leurs approches, et ce qu'elles pouvaient proposer comme projet. Il espère pouvoir présenter ce projet au mois de mars prochain. Dans ce dossier, afin de demander des subventions cantonales, il faut faire des plans qui sont précis. C'est pourquoi il aimerait d'abord valider un budget de rénovation et demander les subventions par après, afin d'avoir d'abord la validation du Conseil avant d'engager d'autres frais.

Informatique : jeudi 5 décembre dernier a eu lieu un exercice de gestion de cyber crise. Cela a paru dans les médias. La Commune de Vully-les-Lac y a participé. M. Ribeiro, secrétaire municipal, ainsi que M. Petitpierre, soit le prestataire informatique, étaient présents. Durant cette matinée, ils ont vu les différentes étapes d'une gestion de cyber crise, avec les mesures à prendre d'urgence, comment on communique dans un système où il n'y a plus d'informatique, etc. C'était très intéressant de se plonger dans cet exercice, et cela donne certaines lignes d'organisation à mettre en place, apprendre quels sont les services que la commune peut avoir en appui dans ce cas de figure. Il est bien clair qu'ils font tout ce qu'il faut afin de ne pas subir de telles nuisances.

Il encourage les personnes qui ne l'ont pas encore fait, d'utiliser le nouveau service e-Bill pour payer les factures de consommation d'eau ou autre de la commune. Merci.

Mme Laetitia Kohler, municipale, donne plusieurs informations portant sur :

Parking vers l'ancien terrain de foot à Villars-le-Grand : cela fait un moment que ce dossier est en suspens. Elle montre à l'écran ce parking. La volonté de la Municipalité c'est de ne plus avoir toutes ces remorques, avec notamment des véhicules pour l'exportation ou autre, qui soient stockés sur cette place. Ils ont également limité la durée maximum de parage à 15 heures.

Devant le bâtiment communal à Salavaux, il y a un panneau qui a été posé, certains l'ont peut-être déjà remarqué. C'est le PRU, à savoir, le point de rencontre d'urgence. Ceci découle d'une obligation du canton, en collaboration avec l'ORPC, qui définit un endroit dans chaque commune où les personnes pourraient se réunir en cas de catastrophe ou autre. Une information sera donnée prochainement à la population. Cependant, une question se pose à ce sujet. Vully-les-Lacs est une commune assez étendue. Pour la personne qui habite à Chabrey, donc éloignée de ce PRU, ce n'est pas l'idéal d'aller à Salavaux, mais voilà c'est ce qui a été défini.

Dernièrement, il a neigé abondamment dans une bonne partie de la Suisse, et chez nous également le jeudi 21 novembre dernier. Pour la petite histoire, une séance avec l'équipe de déneigement, composée des collaborateurs de la voirie et de plusieurs auxiliaires sur la commune, était prévue le 22 novembre. Mais voilà, cette séance a été annulée, car comme elle était prévue à 08h00 du matin, et que toutes ces personnes étaient encore en train de faire le déneigement dans la commune, elle ne pouvait pas avoir lieu. Du coup, une mise au point a eu lieu le mercredi 27 novembre et un débriefing de la journée du 21 novembre. Il est apparu que ce jour-là le déneigement a eu un peu de retard, car plusieurs éléments ont créé ce retard, car des auxiliaires étaient eux-mêmes coincés sur la route, et on se rappelle qu'il y a eu beaucoup de bouchons un peu partout, routes et autoroutes comprises. De ce fait, la voirie a eu beaucoup de peine à suivre ce déneigement. Elle montre des photos qu'elle a reçues de citoyens, par exemple à Mur, à 22h.00, les routes n'étaient pas encore dégagées. Il en a également été de même à d'autres endroits. Lors de la séance du 27 novembre, avec la voirie, il a été défini quelles étaient les priorités dans ce genre de situation, et la priorité du déneigement des routes communales arrive en premier, avec ensuite les routes qui accèdent dans les quartiers villas, jusqu'à la limite du privé bien sûr, et ensuite le déneigement des trottoirs.

Elle présente ensuite 2-3 adaptations qui vont être faites au niveau des routes. À Bellerive, il y a un sens unique qui va être mis en place au Bas-de-Chaux, en raison de la sécurité du contour où il y a un manque certain de visibilité, surtout quand vous venez depuis le chemin du Bas-de-Chaux, et que vous voulez vous engager sur le chemin de la Planta. Cela va être installé prochainement.

Aux Morteys à Salavaux, derrière le hangar de M. Tombez et de l'EMS, il passe un chemin à vocation pédestre et cycliste. De temps en temps il y a des véhicules, des scooters qui y passent. Ces derniers mois, plusieurs dénonciations sont parvenues à la commune à ce propos. Du coup, un panneau interdisant tous les véhicules à moteur d'y circuler sera posé prochainement.

Sociétés locales – commission culturelle et autres événements :

La Commission culturelle a changé de nom après la dissolution de l'ASLV. Elle s'appelle maintenant Commission culture, loisirs et sports de Vully-les-Lacs. Une première séance a eu lieu fin octobre avec les sociétés locales pour échanger sur les différents sujets, séance qui aura lieu chaque fin d'année. La Municipalité a décidé de soutenir les sociétés locales dans l'organisation de manifestation, notamment du point de vue de la réduction des déchets. Une convention a été envoyée à toutes les sociétés locales la semaine dernière, afin de les inciter à favoriser l'utilisation de la vaisselle réutilisable. Le but est également que les sociétés locales qui souhaitent louer du matériel, puissent le faire. Elles se débrouillent, vont vers qui elles veulent, puis ensuite, font parvenir la facture à la Commune qui participera à hauteur de 50%, maximum CHF 2'000 par manifestation, et c'est uniquement pour la location et le lavage de la vaisselle.

Pour terminer, elle fait un peu de pub pour les fenêtres de l'Avent. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres et elle encourage l'assemblée à y participer de temps à autre.

M. Alain Bally, municipal, nous informe qu'un pas important a été fait par le SDIS ce matin-même, soit la cérémonie pour la pose de la première pierre de la nouvelle caserne de pompiers

à Payerne. En fait, en lieu d'une première pierre, il s'agissait d'une caisse qui a été enterrée dans le radier, une caisse qui contient les plans de la caserne, trois journaux de ce jour et surtout deux bouteilles de vin qui viennent du lieu.

M. François Haenni, municipal, reprend ce qu'il avait dit en début de séance concernant l'office du tourisme. L'externalisation du tourisme se fera en début d'année et, en parallèle, une association locale sera créée afin de pouvoir rassembler des acteurs du tourisme, des acteurs économiques et des commerçants qui sont en lien avec le tourisme, afin de pouvoir faire avancer l'image autour de la commune et la promotion de nos produits.

Un autre dossier avance également à bonne cadence, il s'agit du plan directeur intercommunal des rives. Plusieurs séances ont eu lieu en automne avec les communes de Faoug et Avenches. On sait maintenant vraiment que qu'on veut faire. Les plans sont déjà bien posés. Les différentes thématiques qui devaient être traitées, celles-ci ayant été imposées par le canton, sont également faites, en tout cas les esquisses. Il s'agit de tout le sentier pédestre autour du lac, sur la partie vaudoise, les itinéraires vélo et la gestion et la protection des valeurs naturelles. Ce qu'ils espèrent c'est de pouvoir développer les activités qui sont liées au tourisme, et ensuite toute la partie qui est liée vraiment à l'activité nautique, notamment les places d'amarrage, et sa concentration sur une zone qui serait entre la plage de Salavaux et l'embouchure de la Broye, où on centraliserait un peu plus de 200 places d'amarrage.

Ils ont également eu quelques séances avec les services cantonaux, et une importante séance est prévue fin janvier, avec les services de la direction générale de l'environnement et le DGTL, qui s'occupe également du PACom. Ils ont bon espoir que vers mi-2025 ce plan directeur des rives soit terminé, plan qui donnera une base juridique pour construire, et finalement, faire un développement économique souhaité autour de ce tourisme.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, nous donne des informations sur :

Au niveau des églises et des paroisses, ils ont engagé des marguilliers-ères, qui s'occupent d'accueillir et de mettre en place les églises notamment pour les enterrements, ce qui manque parfois. Cela facilite le travail des pasteurs pour ces moments.

A la mi-février, en principe, il y aura quelques travaux prévus dans le beffroi de l'église de Constantine, travaux qui étaient prévus depuis plusieurs années déjà. Il s'agit de travaux dans la poutraison et au niveau des cloches. Il est possible de ce fait, que pendant quelques semaines, les cloches ne teinteront plus à Constantine, pour mieux teinter par la suite.

Au niveau des cimetières, une désaffectation partielle du cimetière de Mur a été effectuée. Ces travaux ont eu lieu début novembre, et ils ont également profité d'améliorer les chemins d'accès. Tout s'est bien passé ; les gens qui désiraient récupérer des monuments ont pu le faire, et elle n'a pas reçu de commentaires à ce sujet.

Au niveau des améliorations foncières, il y a un projet qu'elle a déjà évoqué par le passé, au sujet d'un projet d'irrigation intercommunal. Un groupement d'agriculteurs, avec quatre communes, se voient régulièrement, groupement dont Mme Spahr fait également partie. Ils ont financé l'étude préliminaire en améliorations foncières. Ils ont pu déposer cette étude à

l'OFAG début novembre. Ensuite, de l'étude, ce dossier devra passer dans les différents bureaux des cantons de Vaud et Fribourg, mais ils sont déjà très contents de cette avancée.

Au niveau des ponts de la commune, qui se situent en zone agricole, ils ont demandé une analyse d'ingénieurs, afin de connaître leur état. Ensuite de cette analyse, ils ont dû limiter l'utilisation d'un pont, c'est celui qui enjambe la Petite Glâne, sur le chemin qui part depuis la propriété de M. Frédéric Biedermann et qui mène à la déchetterie. Ce pont a été limité à 10 tonnes. Le bureau d'ingénieur est le même qui s'est occupé de la réfection du pont de la Broye qui vient juste d'être refait.

Au niveau des forêts, comme elle l'avait déjà annoncé, M. Combremont Cyril, qui a travaillé depuis plus de 10 ans pour le groupement forestier, a décidé de changer d'activité, et a démissionné de sa fonction de garde forestier et termine fin décembre. Ils sont heureux d'avoir engagé M. Gaëtan Fässler qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2025. Il habite dans la commune.

Mme Spahr remercie le Conseil d'avoir accepté le règlement pour le subventionnement des études musicales, qui allègera le budget des parents.

Notre commune a également la chance d'avoir accueilli une conférence organisée par le réseau santé du nord-vaudois, à l'occasion de ses 20 ans d'activité, conférence qui a eu lieu jeudi 5 décembre à Villars-le-Grand, donnée par deux diététiciennes, et qui a été suivie par une trentaine de personnes.

M. Christian Genilloud, municipal, nous donne des informations sur :

L'extension du collège à Salavaux est terminée, les utilisateurs sont contents, la halle fait son trou, et vous avez peut-être remarqué qu'il s'agit d'un bon petit trou : ils ont stocké 5000m3 environ de sable et autres matériaux à la déchetterie. Ces matériaux seront réutilisés en remblaiement autour de la halle, afin d'avoir un niveau constant plus ou moins entre la cour du collège et le collège, et ce qui va entourer la halle. Ils ont déjà des adjudications pour environ 7 millions de francs. Les devis sont tenus et c'est plutôt réjouissant. La collaboration avec les maîtres d'état, les architectes et les ingénieurs est bonne, et ils ont déjà eu une séance intéressante avec les écoles et les sociétés sportives, portant notamment sur la sono qu'il faudra installer dans cette halle. C'est quelque chose d'important, même si on ne va pas y faire un méga concert, mais il faut une sono qu'on puisse utiliser lors de manifestations, concours de gymnastique ou autre.

M. Michel Verdon, syndic, dit qu'à l'occasion de ce dernier conseil de l'année 2024, il aimerait exprimer quelques pensées, quelques points qui lui viennent à l'esprit. Il veut tout d'abord remercier les trois membres de la commission PECC. Cette commission sera composée des trois personnes citées plus haut, ainsi que de Mme Claire-Marie Spahr et de lui-même. Les travaux pourront ainsi démarrer.

L'activité est toujours intense au niveau de la commune, et notamment pour sa Municipalité. Cette année 2024 a été lourde, voire même très lourde. Le fil conducteur c'est probablement toujours le dossier de PACom, dont une information a été donnée récemment. On est cette fois à la mise à l'enquête et ils ne pourront plus se rétracter. Ce dossier est quelque chose de

très chronophage, et ils expliqueront le maximum de choses à l'occasion d'une séance publique le 14 janvier 2025, afin que les gens essayent de s'y retrouver et aussi d'expliquer la suite de la procédure. On a également entendu parler du plan directeur des rives, qui a été aussi quelque chose de chronophage. Tout cela demande de l'énergie, car ce ne sont pas des choses faciles, et il y a des discussions avec tous les services de l'Etat, et plusieurs communes à la fois. Tout cela est possible grâce aussi au support du Conseil. On a parlé très peu jusqu'à présent du dossier de la Petite Glâne, qui lui aussi complique passablement la vie de l'autorité, avec plein de glissements de terrain suite aux intempéries qu'on a vécu cette année. Il espère que le talus de buis va arrêter de se déstabiliser. Il y a également le dossier de la STEP régionale qui avance aussi, bien qu'il y ait beaucoup d'oppositions, toutes n'étant pas forcément liées à la STEP, mais il y a plein d'enjeux avec le site industriel qui font que ça se complique. Il y a aussi eu plein d'autres sujets à traiter, avec une petite parenthèse dorée des gens du voyage au milieu de l'été, et cela aussi a été quelque chose d'assez extraordinaire. Il y a eu également le remplacement d'une collègue, avec l'introduction d'un nouveau collègue, chose qui s'est faite dans la douceur. Le collège municipal n'a pas du tout souffert de ce changement, il est différent parce que ces deux personnes ont un profil différent, mais l'entente et le fonctionnement sont toujours les mêmes. L'activité intercommunale ne décroît pas également, et puis sur le côté administratif, ils ont mis en route une refonte du règlement du personnel, règlement qui date de la fusion en 2011. Des changements seront vraisemblablement faits au niveau de l'administration communale, de la voirie et du service technique. Il faut admettre qu'il y aura certainement des choses à apporter au niveau de ces structures, et ce sera certainement une des priorités pour l'année 2025.

Il remercie sincèrement ses six collègues pour la manière collégiale qu'ils ont fonctionné, même s'ils ne sont pas toujours d'accord entre eux sur tous les points, mais il croit qu'on arrive toujours à évoluer et à finir par boire un verre autour de la table. Il remercie aussi les Conseillers-ères, pour leurs échanges, les débats, et il apprécie cette volonté d'échanges et remercie pour le travail qui est fourni.

Le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations, et les remercie sincèrement pour la qualité du travail qui est fournie de leur côté.

15. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales

Le Président demande si un-e délégué-e veut prendre la parole.

M. Loïc Loup, délégué à l'ARPJE, nous informe que lors de la dernière séance, ils ont fait la connaissance de la nouvelle directrice, qui a fait bonne impression. Ils ont accepté le budget et un préavis pour la fermeture du terrain de jeu Sous-Ville, par un grillage, afin d'éviter les dégradations qui se multiplient. Il y a eu une présentation d'un futur bilan du centre de loisirs, qui ne sera plus seulement un centre de loisirs, mais une aide pour trouver une place d'apprentissage pour les jeunes. Il va certainement changer de nom. Ce sera une aide et un encadrement pour préparer la sortie de l'école, des ateliers, etc. Au vu du changement de direction, le Conseil intercommunal a voulu plutôt aller dans le sens de la nouvelle direction, afin de montrer une envie d'avancer ensemble, avec les commissions et le conseil intercommunal. Le budget 2025 a été accepté. Pour les coûts du centre de loisirs, il y a une augmentation d'environ CHF 60'000.--. Les locaux sont trop étroits, il y a trop d'enfants, donc

il n'y a plus assez de place. Une bonne partie de ces coûts seront couverts par un don de la loterie romande. Il y a aussi une nouvelle clé de répartition sur 50% de population et 50% sur le nombre d'enfants qui viennent dans le centre, par rapport aux communes. Pour Vully-les-Lacs, ce sera moins cher. Cette clé de répartition sera aussi faite sur les bibliothèques, selon le nombre de personnes qui utilisent la bibliothèque, et de ce fait, le budget est en augmentation. Les coûts ne feront qu'augmenter dans le futur.

Personne d'autre ne demande la parole.

Le Président donne lecture du rapport de Raphaël Vincent, excusé pour ce soir :

L'assemblée générale du groupement forestier s'est déroulée le 27 novembre 2024 à St-Aubin. Le garde forestier actuel, M. Cyril Combremont, quitte sa fonction pour reprendre l'exploitation familiale. Le nouveau garde forestier sera M. Gaëtan Fässler, enfant d'Avenches et habitant de Villars-le-Grand. M. Gaëtan Fässler était déjà garde forestier dans le tirage de St-Cierges.

Le changement climatique pose des soucis à nos forêts, car avant ils plantaient des épicéas, ensuite du feuillu et maintenant ils ne savent plus quoi mettre comme espèce.

En ce qui concerne la lutte contre le bostryche dans nos forêts, le canton de Vaud continue de subventionner la lutte, par contre le canton de Fribourg ne subventionne plus, car ils n'ont plus de moyens, ce qui est vraiment regrettable pour notre groupement forestier intercantonal.

Le groupement forestier se préoccupe au niveau de la sécurité des promeneurs, et demande de se responsabiliser et ne pas se promener n'importe où, car nous ne pouvons pas interdire l'entier de nos forêts.

16. Interpellations – postulats – motions

Le Président informe le Conseil que le bureau a reçu l'interpellation de M. Simon Jaunin, intitulé « Revitalisation de la Petite Glâne, création d'une demi-berge et modification des plans d'enquête ». Cette interpellation a été envoyée à l'assemblée ce matin par email, et celle-ci a été déposée par écrit et co-signée par au moins cinq membres du conseil. Elle est recevable. Selon l'article 62 du règlement communal, elle peut être développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

Au vu de son caractère relativement urgent, vu les travaux en cours, il cède la parole à Monsieur Simon Jaunin pour le développement de son interpellation.

M. Simon Jaunin informe l'assemblée qu'ils ont constaté, suite aux travaux de revitalisation de la Petite Glâne, un rehaussement assez conséquent de la rive gauche, qui n'était pas prévu lors de la mise à l'enquête. Ce rehaussement cause à certains endroits une impossibilité de garder le chemin initialement prévu de 3 mètres sur la berge. Le raccord entre la berge et les parcelles communales est trop grand. Il a donc été décidé de couper la berge en deux pour diminuer l'écart de niveau. La modification de la largeur de la berge ne donnera plus la possibilité à des véhicules conventionnels, tracteurs ou autre, de faire un entretien de ces

berges. Pour information, ces berges sont actuellement fauchées par le canton et récoltées par des agriculteurs qui ne pourront plus passer. Cette modification a un impact énorme sur les frais d'entretien. Ils demandent comment est-ce possible qu'une telle modification des plans ne soit pas passée par une enquête complémentaire, alors que les plans de coupe initiaux de la mise à l'enquête montraient clairement le chemin de la berge avec un tracteur dessus. Ils demandent également si les agriculteurs qui cultivent les terres communales concernées par ces modifications étaient informés de celles-ci. Au vu de ce qui précède, les souhaits des signataires de l'interpellation sont les suivants :

- que la municipalité trouve une solution avec l'AIRPG pour que la berge soit accessible avec des véhicules traditionnels pour faciliter l'entretien
- que la municipalité demande au maître d'ouvrage de justifier une telle différence entre les plans d'enquête et la réalité, sans avoir besoin de refaire une enquête complémentaire,
- que le maître d'ouvrage informe les locataires et les propriétaires des parcelles voisines des modifications apportées à la berge.

Le Président remercie M. Jaunin, et passe la parole à la Municipalité.

M. Alain Bally : cette discussion a commencé dans le groupe de l'Entente. Il s'était préparé à répondre à certaines questions, mais en voyant ce document d'interpellation et les questions posées très clairement, il se rend compte qu'il n'a pas toutes les informations disponibles ce soir. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de répondre lors du prochain conseil communal.

Le Président informe que selon notre règlement, la Municipalité peut décider de répondre séance tenante ou lors du prochain Conseil, ce qui sera le cas. Néanmoins, il ouvre la discussion sur d'éventuelles remarques ou commentaires concernant l'interpellation déposée par M. Jaunin.

M. Simon Jaunin informe le Conseil qu'il a déjà écrit un mail à ce sujet à M. Bally pour signaler cela, et il pensait qu'on en discuterait ce soir. Maintenant, il espère que la réponse que la Municipalité va apporter au prochain conseil n'arrivera pas trop tard pour faire quelque chose au niveau de cette berge. Il est vrai que les mouvements de terre sont bloqués maintenant jusqu'en avril, alors normalement cela devrait jouer. Cependant, pour corriger une chose pareille il y aura des mouvements de terre assez conséquents qui devront être faits, et il pense qu'il ne faut pas trop tarder non plus pour signaler le cas. On a vu par exemple que le canton nous a donné des routes et des ponts, et puis un jour, ce sera peut-être le cas des berges. Il a eu un téléphone avec le bureau CSD qui a eu vent de son interpellation, et ils lui ont dit que le canton avait toutes les machines nécessaires pour aller faucher dans des talus, et pour entretenir tout ça. Mais actuellement, c'est quand même les agriculteurs qui font ça, en payant une location. Il faut se rendre compte que le canton fauche, et après ils reçoivent encore des sous pour récolter ces foins. Avec un système comme ça, tous les frais, toute la charge reviendra entièrement à la charge du canton, et nous indirectement, et peut-être un jour, ce sera à la charge de la Commune.

Le Président demande s'il y a d'autres commentaires. Ce n'est pas le cas.

17. Divers et propositions individuelles

M. Simon Jaunin avait fait une intervention lors d'un Conseil, dans les divers, à propos de pneus qui arrivaient sur la place dans les marais, et il avait demandé à la Municipalité de porter plainte contre cette personne. Il y a deux semaines en arrière il a vu une vingtaine de pneus qui étaient à nouveau déposés. Il aimerait savoir si une plainte a été déposée contre cette personne.

M. Christian Genilloud, municipal, répond que les plaintes contre X sont des plaintes qui n'aboutissent jamais. Il est vrai qu'il faudrait pouvoir identifier la personne qui fait ces dépôts. Installer une caméra, ils n'ont pas le droit, et il y a des tas de choses de ce type. Mais effectivement, si dans le qu'en-dira-t-on l'assemblée entend quelque chose, si on peut avoir un nom, ils pourront intervenir. Autrement, on ne peut strictement rien faire. Quand il y a des dégâts au collègue, on porte plainte, et ils n'ont jamais trouvé de coupable.

M. Joffrey Tombez a pu lire dans la presse que le fonds communal permettant la construction et l'entretien des abris de protection civile serait reversé au canton en février 2025. Est-ce bien le cas ? A combien se monte ce fonds pour notre commune et est-ce qu'il a été réfléchi si l'utilisation pouvait être faite dans notre commune avant la restitution ?

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond qu'effectivement ils ont aussi eu l'information. Malheureusement pour la commune, le fonds de réserve s'élève à zéro. Tout avait été utilisé pour le collègue.

Mme Céline Duran a une question pour les délégués de l'ARPEJE. En octobre 2023, vous avez déposé une interpellation ou un postulat, elle ne se rappelle plus, mais est-ce qu'ils ont obtenu une réponse. Elle rappelle à M. Loïc Loup qu'il disait qu'ils vont ouvrir le centre d'animation pour les jeunes pour un relais-entreprise. Elle sait qu'ils ne vont pas le faire, c'est effectif, sa fille a commencé la semaine passée.

M. Christophe Tombez demande si elle parle bien de la motion sur le centre de loisir. Ils vont d'ici peu de temps obtenir les statuts de ce centre de loisirs, qui leur permettra d'avoir une vision claire de cette entité. Maintenant, ils s'étaient basés dans leur interpellation d'il y a deux ans à peu près, sur les âges, parce que la présentation de ce centre n'avait pas été très claire. Une fois ils avaient parlé de prendre les enfants entre la 9H et 25 ans. Ce côté-là ils ont quand même réussi à fixer que c'était l'âge de scolarité, qui est l'objectif primaire de l'ARPEJE, et puis qu'on reste dans ces âges-là. Cela ils vont pouvoir le constater il espère dans les statuts qu'ils obtiendront, si tout va bien, courant premier trimestre 2025, mais cela sans s'engager, car il y peut encore y avoir des surprises sur les timings qui sont quelques fois plus long que prévu. Toutefois, le CODIR s'est engagé à nous les transmettre d'ici quelques mois. Est-ce qu'il a répondu à sa demande ?

Mme Céline Duran répond que oui.

M. Christian Genilloud, municipal, confirme qu'effectivement cela va se clarifier, car ils ont une séance le 11 décembre et ils vont en parler. Il y a quelque chose qui est intéressant pour

nous, Vully-les-Lacs, enfin, les enfants visés par ce centre d'animation culture etc. se trouve à Avenches, et les enfants concernés sont à Avenches. Donc il est vrai qu'on n'aura pas d'enfants de Vully-les-Lacs qui vont aller en vélo à Avenches, mais tous les enfants concernés seront au collège à Avenches. Ils ont partagé la vision suivante au sein du CODIR : on ne peut pas dire à une commune éloignée d'envoyer les enfants sur place. Du reste, c'est ce qui se passe maintenant, la répartition des frais n'est plus 50% habitants, 50% fréquentation, mais vraiment 100% fréquentation, ce qui fait que c'est vraiment avantageux pour nous, même si ça coûte cher. On ne va payer que la fréquentation, idem pour les bibliothèques.

M. Loïc Loup ajoute pour Mme Duran, on va devoir quand même demander si on autorise ou pas de changer l'âge. C'est clair que s'il y a plus que la majorité qui dit que ça ne va pas jusqu'à 25 ans, on ne peut rien faire pour l'instant. Il n'existe pas de structure pour les plus âgés, mais il y a peut-être une volonté qui voudrait bien que ça se passe.

Personne d'autre ne demande la parole.

Le Président dit que nous sommes arrivés au terme de cette dernière séance de l'année 2024. Il tient à remercier les Conseillers-ères pour les discussions menées tout au long de l'année dans un climat respectueux et constructif. Nous avons voté passablement de préavis avec des crédits d'investissement conséquents, ce qui est positif pour le développement de notre commune. Il tient également à remercier la Municipalité pour tout le travail effectué durant cette année, avec un résumé qui a été très bien réalisé tout à l'heure par le Syndic. Un merci également à toutes les commissions pour le travail effectué durant l'année, ainsi qu'aux délégués qui nous rendent compte des évolutions et des développements de ces différentes associations. Il tient également à remercier notre secrétaire Mme Elisabeth Christinat pour tout le travail qu'elle effectue durant l'année, ainsi qu'à notre huissier M. Fabio Cibolini pour organiser les salles, mais surtout l'après séance avec une agape ou un repas. Il remercie également la représentante du journal de la Broye, ainsi que les deux auditeurs libres présents ce soir. Il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, et rendez-vous lors du prochain Conseil fixé au 14 mars 2025, à Lausanne. Il est 20h57, la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat